

### Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire du Comité de Bassin

## SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE DU 5 JUILLET 2013

103ème SEANCE

#### PROCES-VERBAL

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 103<sup>ème</sup> séance et quatrième séance décentralisée le 5 juillet 2013 à l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral « salle du Conseil Communautaire ».

La séance était présidée par Monsieur Hervé POHER, Président du Comité de Bassin Artois Picardie, Sénateur du Pas-de-Calais, Vice-Président du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Ont ouvert la séance avec Monsieur le Président pour accueillir les membres du Comité de Bassin à l'occasion de cette séance décentralisée :

- Monsieur Michel DELEBARRE, Ancien Ministre d'Etat, Sénateur-Maire de Dunkerque, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Président du SMAERD,
- Monsieur Dominique BUR, Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord, Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.



#### **ETAIENT PRESENTS:**

#### REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Représentants des Départements

BEAUCHAMP Charles BOULOGNE Michel CAMUS Dominique MATHON Gilbert POHER Hervé – Président SCHEPMAN Jean

#### Représentants des Communes ou groupements de Communes

CHEVAL Philippe
COTEL Jacques
DEFLESSELLE Claude
FLAJOLET André
LAFARGE Bruno
RAOULT Paul
RAPIN Jean-François
SIMÉON Gilbert

#### REPRÉSENTANTS DES USAGERS

#### **Agriculture**

BRAYER Charlotte DELCOURT Luc FAICT Olivier ROUSSEL Bruno

#### Associations agréées de pêche et de pisciculture

**BARAS Jean-Marie** 

#### Pêche maritime

MONTASSINE Gérard

#### Industrie

DECOOL François
DELAUME Jacques
LEFEBVRE Jérôme
LEMAY Patrick – Vice-Président
VANTYGHEM Thierry
POIRIER Thierry

#### Producteurs d'Electricité

**VAVASSEUR Philippe** 

#### Distributeurs d'eau

DIDIO Jean-Christophe

#### Milieux Socio-Professionnels

ROBITAILLE Hugues VAILLANT Alain

#### Associations agréées de défense des consommateurs

CELLIEZ Pierre-André

AJ.

#### Associations agréées de protection de la nature

DANLOUX Joël WATTEZ Jean-Louis

#### Personnes qualifiées

**DELELIS Annick** 

#### REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

BUR Dominique Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet Coordonnateur de Bassin

PASCAL Michel accompagné de Isabelle DERVILLE, Jean-Michel MALÉ, Olivier PRÉVOST DREAL Nord Pas-de-Calais, Délégué de Bassin

#### En tant que représentants :

Mme DAGUZÉ Claire, représentant Mr COURCOL Laurent,
Mme DEBERNARDI Hélène, représentant Mme BOUYER Sophie,
Mme RENOULT Elodie, représentant Monsieur PAPINUTTI Marc,
Mr GREGOIRE Pascal, représentant Mme CABAU WOEHREL Christine,
Mr HARLAY Xavier, représentant Mr LAROUSSINIE Olivier,
Mr PASQUET Jean-François, représentant Mr DÉMARCQ François,
Mr POYET Patrick, représentant Mme DUPONT-KERLAN Elisabeth,
Mr PLANCHARD Thierry, représentant Mr RATEL Christian,
Mr THEROUANNE Max, représentant Mr LENOIR Daniel.

#### **Membres Consultatifs**

#### GRISEZ Claire

Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

#### **THIBAULT Olivier**

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Accompagné de Mme AUBERT Géraldine, Mr BLIN François, Mme BOULY Sandrine, Mme CORDONNIER Monique, Mr COURTECUISSE Arnaud, Mr DELOBELLE Vincent, Mme DERICQ Christine, Mme GIVAUDAN Mélanie, Mr JOURDAN Stéphane, Mr LABRUNE Sébastien, Mr GRIERE Etienne, Mme LECLERCQ Lydie, Mr LEMAIRE Ludovic, Mme LEMAIRE Nathalie, Mme LESSENS Géraldine, Mme MARTIN Delphine, Mme MORMENTYN Annabelle, Mme PONCET Dominique.

#### **Divers**

### Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

LEFEBVRE Jean-Pierre

### Autres Divers Représentants Communauté Urbaine de Dunkerque, SMAERD

#### **DELEBARRE Michel**

Ancien Ministre d'Etat, Sénateur-Maire de Dunkerque Président du SMAERD et de la Communauté Urbaine de Dunkerque

#### WAGHEMACKER Philippe

Représentant de la Communauté Urbaine de Dunkerque et Elu SMAERD

#### CARRÉ Zoé

Représentante de la Communauté Urbaine de Dunkerque et Elue SMAERD

#### LERICQUE Céline Directrice Générale des Services du SMAERD

#### **BLEUSE Richard**

Ingénieur,
Responsable d'Unité Epuration et traitement des eaux
Représentant Mr LECLERC Patrice, Directeur de l'Ecologie Urbaine, Communauté Urbaine de Dunkerque

#### **Autres Divers**

**CAMUS Renaud** Directeur régional Lyonnaise des Eaux Accompagnant Mme LERICQUE Céline

#### Contrat de Baie Canche:

**BRUYELLE Jean-Charles** Président de la Commission qualité de la CLE du SAGE Canche

CHÉRIGIÉ Valérie Directrice du Symcéa

MICHALSKI Pauline Animatrice du SAGE de la Canche

**SAUVAGE Michel** Président du comité de baie

Parlement des Jeunes pour l'Eau :

**DESRUMAUX Clémentine** 

#### **ETAIENT EXCUSÉS:**

#### REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Représentants des Régions

CAU Emmanuel
VEILLERETTE François (Mandat à Mr MATHON Gilbert)
VERNIER Jacques (Mandat à Mr RAPIN Jean-François)

#### Représentants des Départements

BOUSSEMART Gérard (Mandat à Mr SCHEPMAN Jean) COTTEL Jean-Jacques (Mandat à Mr POHER Hervé) GAQUÈRE Raymond (Mandat à Mr SCHEPMAN Jean) GOSSET Jean-Marc (Mandat à Mr FLAJOLET André) PETIT Bertrand (Mandat à Mr POHER Hervé) THOMAS Thierry

#### Représentants des Communes ou groupements de Communes

BODART André (Mandat à Mr CHEVAL Philippe)
DUMONT Nicolas
EECKHOUDT Patrick (Mandat à Mr RAOULT Paul)
FINET Colette (Mandat à Mr BEAUCHAMP Charles)
PRADAL Cyrille (Mandat à Mr BARAS Jean-Marie)
RAPENEAU Philippe (Mandat à Mr RAPIN Jean-François)
SCHOUTEDEN Jean (Représenté par Mr LOISEL)
SERGENT Michel
VERCAMER Francis

#### REPRÉSENTANTS DES USAGERS

#### **Batellerie**

**CAILLIEZ Annie** 

#### Industrie

BLONDEL Jean- Pierre (Mandat à Mr VANTYGHEM Thierry) BRACQ Dominique (Mandat à Mr LEMAY Patrick) DESBUQUOIS Luc (Mandat à Mr ROUSSEL Bruno) LUCQ Chantal (Mandat à Mr DECOOL François) POULAIN Olivier (Mandat à Mr VANTYGHEM Thierry) SOIRFECK Denis (Mandat à Mr LEMAY Patrick)

#### **Tourisme**

JUTS Jean-Marie (Mandat à Mr DECOOL François)

#### Associations agréées de défense des consommateurs

**BULA** Danièle

#### Associations agréées de protection de la nature

MORTIER Jacques (Mandat à Mr CELLIEZ Pierre-André)

#### Entretien des cours d'eau

**DENIS Christian** 

#### Personnes qualifiées

BAILLEUL Hervé (Mandat à Mr WATTEZ Jean-Louis)

11

#### REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

**BOUYER Sophie** 

Représentée par Mme DEBERNARDI Hélène

Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Nord Pas-de-Calais

Représentée par Mr GREGOIRE Pascal

CABAU WOEHREL Christine

Directrice du Grand Port Maritime de Dunkerque

COURCOL Laurent

Directeur Interrégional de la Mer Manche

Orientale - Mer du Nord

Représenté par Mme DAGUZÉ Claire

**CORDET Jean-François** Préfet de la Région Picardie

**DÉMARCQ François** 

Directeur Général Délégué

Représenté par Mr PASQUET Jean-François

du BRGM

**DUPONT-KERLAN Elisabeth** Directrice Générale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) Représentée par Mr POYET Patrick

**GAUTHIER Odile** 

Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral

et des Rivages Lacustres

**HOTTIAUX** Laurent

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais

LAROUSSINIE Olivier

Directeur de l'Agence des Aires Maritimes Protégées (AAMP)

LAURENT Annaïck

DIRECCTE

Nord Pas-de-Calais

Représenté par Mr HARLAY Xavier

Mandat à Mr BUR Dominique

**LENOIR Daniel** 

Directeur Général de l'Agence

Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais

**PAPINUTTI Marc** 

Représenté par Mr THEROUANNE Max

Directeur Général de VNF

Représenté par Mme RENOULT Elodie

**RATEL Christian** Directeur Régional des finances publiques du Nord Pas-de-Calais et du

département du Nord

VINCENT Patrick

Directeur Général de l'Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la

Mer (IFREMER)

Représenté par Mr PLANCHARD Thierry

**Membres Consultatifs** 

**BAILLY-TURCHI Maud** 

Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

**Divers** 

Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

VERHAEGHE Hubert

#### **LISTE DES MANDATS:**

Le Comité de Bassin ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Chaque membre du Comité de Bassin peut donner mandat à un autre membre appartenant, soit au collège auquel appartient le mandant, soit à un autre collège. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

l'organisme auquel ils appartiennent.	
Mandataire Collège des Coll	Mandant ectivités Territoriales
BEAUCHAMP Charles	FINET Colette
CHEVAL Philippe	BODART André
FLAJOLET André	GOSSET Jean-Marc
MATHON Gilbert	VEILLERETTE François
POHER Hervé	PETIT Bertrand
POHER Hervé	COTTEL Jean-Jacques
RAOULT Paul	EECKHOUDT Patrick
RAPIN Jean-François	RAPENEAU Philippe
RAPIN Jean-Fr <b>a</b> nçois	VERNIER Jacques
SCHEPMAN Jean	GAQUERE Raymond
SCHEPMAN Jean	BOUSSEMART Gérard
Collège des Usagers	
BARAS Jean-Marie	PRADAL Cyrille
CELLIEZ Pierre-André	MORTIER Jacques
DECOOL François	LUCQ Chantal
DECOOL François	JUTS Jean-Marie
LEMAY Patrick	SOIRFECK Denis
LEMAY Patrick	BRACQ Dominique
ROUSSEL Bruno	DESBUQUOIS Luc
VANTYGHEM Thierry	BLONDEL Jean-Pierre
VANTYGHEM Thierry	POULAIN Olivier
WATTEZ Jean-Louis	BAILLEUL Hervé
Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics	
BUR Dominique	LAURENT Annaïck
DAGUZÉ Claire (représentante)	COURCOL Laurent
DEBERNARDI Hélène (représentante)	BOUYER Sophie
GREGOIRE Pascal (représentant)	CABAU WOEHREL Christine
HARLAY Xavier (représentant)	LAROUSSINIE Olivier
PASQUET Jean-François (représentant)	DÉMARCQ François
PLANCHARD Thierry (représentant)	RATEL Christian
POYET Patrick (représentant)	DUPONT- KERLAN Elisabeth
RENOULT Elodie (représentante)	PAPINUTTI Marc
THEROUANNE Max (représentant)	LENOIR Daniel



#### **ORDRE DU JOUR**

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Comité de Bassin du 7 décembre 2012.

#### 2 - Elections

- 2.1 Elections au sein des instances issues du Comité de Bassin suite au renouvellement des sièges des représentants de l'Agriculture au Comité de Bassin.
- 2.2 Nomination au sein de la Commission Inondations suite au renouvellement des sièges des représentants de l'Agriculture au Comité de Bassin et des changements de présidents des associations représentant les usagers.

#### 3 - Avis du Comité de Bassin

Après examen de la CPMNAP:

- 3.1 Dossier définitif du contrat de baie Canche.
- 3.2 Préparation du SDAGE (2016-2021): état des lieux, consultation du public, calendrier, tableau de bord.

#### 4 - Débat :

Les enjeux de la mise en place d'une tarification éco-solidaire.

#### 5 - Information du Comité de Bassin

- 5.1 Bilan de la consultation sur les documents Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.
- 5.2 Portail de Bassin.
- 5.3 Point sur l'évolution de la politique de l'eau en 2013.
- **5.4 -** Comptes-rendus de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 8 février 2013 et du 24 mai 2013.
- 5.5 Compte-rendu de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 8 février 2013.
- **5.6** Compte-rendu de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 07 juin 2013.



#### **OUVERTURE DE LA SEANCE ET MOTION DU COMITE DE BASSIN**

Monsieur Hervé POHER, Président du Comité de Bassin, constatant l'atteinte du quorum, ouvre la quatrième séance décentralisée du Comité de Bassin à 9 h 00.

Il laisse la parole à Monsieur Michel DELEBARRE, Ancien Ministre d'Etat, Sénateur-Maire de Dunkerque, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Président du SMAERD, qui accueille le Comité de Bassin.

Monsieur Michel DELEBARRE salue l'ensemble du Comité de Bassin Artois-Picardie.

Il remercie chaleureusement Monsieur Hervé POHER, Président du Comité de Bassin et Monsieur Olivier THIBAULT, Directeur Général de l'Agence de l'Eau, pour avoir organisé cette séance décentralisée à Dunkerque.

Il explique que c'est pour lui, en tant que Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, un vrai plaisir d'accueillir le Comité de Bassin, et une occasion, pour certains membres, de découvrir Dunkerque.

Il souligne que l'eau, l'assainissement, la qualité des eaux de baignade sont des enjeux pour le littoral auxquels le territoire dunkerquois porte une attention particulière.

Recevoir le Comité de Bassin représente en ce sens, une symbolique forte.

Monsieur DELEBARRE explique que le dunkerquois est attaché depuis très longtemps à défendre les valeurs de gestion durable et des engagements forts d'amélioration continue d'un service de l'eau de qualité.

Le SMAERD, structure gérant le service d'eau dans le dunkerquois, avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et ses partenaires, conscients de la valeur de l'eau, mettent tout en œuvre pour assurer la préservation de la ressource et la qualité de l'eau distribuée et des eaux de surface :

- développement de coopérations avec les autres acteurs publics préleveurs en eau,
- exploitation efficiente et respectueuse du service,
- respect des exigences de qualité de l'eau distribuée notamment avec la suppression des branchements d'eau en plomb.
- un réseau d'eau industrielle répondant aux besoins économiques du territoire et à l'exigence environnementale d'économie en eau potable.
- mise en conformité des stations d'épuration.
- accompagnement des partenaires sociaux avec la mission « accès à l'eau ».
- relation de qualité avec les abonnés par le service clientèle,
- souci permanent de maîtriser le prix de l'eau...

Ces axes réaffirment les engagements du territoire dunkerquois pour une eau durable.

Monsieur DELEBARRE remercie l'Agence de l'Eau pour son partenariat (expertise, conseils techniques, participations financières) qui contribue au respect des objectifs fixés au travers d'actions concrètes étoffées au cours des années par le service de l'eau et de l'assainissement et par l'ensemble des acteurs qui les accompagnent.

Le territoire a structuré ses engagements pour l'eau : l'illustration la plus récente est la mise en place d'une tarification éco-solidaire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Ce système tarifaire est novateur et a été mis en place par le SMAERD avec son délégataire Lyonnaise des Eaux. Il répond aux enjeux d'accessibilité à l'eau pour tous, d'économie d'eau et de responsabilisation des abonnés face aux objectifs de gestion durable du service d'eau.

Ce système de tarification éco-solidaire sera présenté plus en détail en point n°4 de l'ordre du jour.



Monsieur DELEBARRE souligne que c'est par les missions réalisées dans une recherche permanente de qualité de service, par le partage et la mobilisation de tous autour de mêmes valeurs défendues dans l'intérêt du service de l'eau via les partenariats, que le territoire du Dunkerquois envisage de continuer des projets ambitieux.

Il précise que le Comité de Bassin est un exemple très significatif de la mobilisation de tous autour des questions de l'eau.

Il tient à remercier le Comité pour l'attention apportée à ces dossiers et notamment en petite partie pour ceux du dunkerquois.

Il ajoute qu'il aura un grand plaisir à lire le compte-rendu de séance. Il explique en effet qu'il va devoir quitter la séance assez tôt car se tient également ce 5 juillet le Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Dunkerque auquel il doit assister.

Monsieur POHER remercie Monsieur DELEBARRE d'accueillir le Comité de Bassin pour sa quatrième séance décentralisée et remercie l'ensemble des membres présents.

Il souhaite la bienvenue, suite aux élections aux Chambres d'Agriculture, aux nouveaux représentants de l'agriculture intégrant le Comité de Bassin :

- Monsieur Luc DELCOURT, remplaçant Monsieur Bernard PRUVOT pour le département du Nord.
- Monsieur Olivier FAICT, remplaçant Monsieur Vincent DEMAREST pour le département de la Somme.
- Madame Charlotte BRAYER, remplaçant Monsieur Xavier PAMART pour le département de l'Aisne,
- Monsieur Bruno ROUSSEL, se succédant à lui-même pour le département du Pas-de-Calais.

#### Il signale:

- que le SMAERD, Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau de la Région de Dunkerque, réalise un film de la séance,
- qu'une photographie de groupe sera réalisée en fin de séance,
- qu'un déjeuner est prévu au restaurant et suivi d'une visite en bateau du Grand Port Maritime de Dunkerque,
- qu'une motion est proposée au vote du Comité de Bassin en ouverture de séance.

Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin et Président du Conseil d'Administration de l'Agence, Dominique BUR, remercie Monsieur le Ministre d'Etat, Michel DELEBARRE, d'accueillir le Comité de Bassin à Dunkerque.

Il souligne que Dunkerque a toutes les raisons pour accueillir le Comité de Bassin, comme a pu les énoncer Monsieur DELEBARRE (littoral, Wateringues, port).

#### **MOTION**

**Monsieur POHER** tient à informer les membres du Comité de Bassin sur la rencontre que les Présidents de Comités de Bassin ont eu la semaine précédente avec Madame la Ministre Delphine BATHO.

Les Présidents de Comités de Bassin étaient invités par la Ministre pour discuter de l'avenir de la politique de l'eau. La discussion a en fait porté en grande partie sur le projet de prélèvement de 10% par l'Etat sur le budget des Agences.

Monsieur POHER précise qu'avant la réunion avec Madame la Ministre, 20% ont même été évoqués entre Présidents de Comité de Bassin : 10% pour le budget de l'Etat et 10% pour la création de l'Agence pour la biodiversité.

Lors de la réunion avec Madame le Ministre, les Présidents de Comités de Bassin ont rappelé :

48

- Que ce n'est pas la première fois que l'on prélève sur le budget des Agences (déjà réalisé sous le Ministère de Madame BACHELOT),
  - o Pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le prélèvement représenterait 14 M€, et 200 M€ pour toutes les Agences de l'Eau.
- Qu'actuellement, 12 missions parlementaires et ministérielles sont en cours sur le domaine de l'eau,
- Que la ponction de 10% sur le budget des Agences serait annoncée quelques mois seulement après avoir adopté le Xème Programme d'Intervention. Ce Xème Programme a été élaboré en respectant pleinement les cadrages ministériels,
- Que les exigences européennes sont sévères,
- Que le principe des Agences a toujours été : « l'eau paye l'eau ». Le prélèvement sur le budget des Agences est un impôt déguisé,
- Que contrairement à ce qu'affirme la technostructure des Ministères, les Agences n'ont pas de marges de manœuvre,
  - o Monsieur POHER précise avoir expliqué à ce sujet à Madame la Ministre qu'en 2012, pour terminer l'année, l'Agence de l'Eau a fait un emprunt de 40 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et que le fonds de roulement est très limite (1,1 mois).
- Que ce prélèvement amènerait à faire une révision de toutes les politiques, ce qui aurait un impact sur le prix de l'eau.

Le Ministère du Budget affirme qu'Artois-Picardie peut trouver 17 M€ par an sans aucun problème en supprimant les primes au fonctionnement des stations d'épuration (exemples de collectivités qui seraient particulièrement impactées : NOREADE, Lille, Douai, Dunkerque),

En tant que Président de Comité de Bassin, Monsieur POHER a demandé avec les autres Présidents de Comités de Bassin que Madame la Ministre change la méthode en ne prélevant pas sur le budget des Agences mais en revoyant au contraire l'étendue de leurs compétences en leur attribuant notamment les inondations.

Madame la Ministre a expliqué à la fin de l'entretien, qu'elle comprenait tous les arguments des Présidents de Comités de Bassin, qu'elle les approuvait mais qu'elle n'avait pas le pouvoir de décision et que le poids de Bercy était très fort.

<u>C'est pourquoi, Il est proposé au Comité de Bassin Artois-Picardie du 5 juillet 2013</u> (comme cela se fera pour les autres Comités de Bassin) <u>de voter une motion</u> (remise sur table et transmise par voie électronique à l'ensemble des membres du CB préalablement à la séance). Cette motion sera envoyée au Ministère chargé de l'Environnement et au Ministère chargé du budget.

Officiellement la ponction est annoncée sur l'année 2014 seule, mais officieusement cela pourrait « commencer » en 2014.

**Monsieur DELEBARRE** suppose que les structures concernées vont devoir se substituer à l'argent qui ne sera plus versé par les Agences.

Il précise qu'il est favorable à l'élargissement du champ de compétences des Agences de l'Eau plutôt qu'à une recherche de ponction sur leur budget.

Les inondations sont une préoccupation également du littoral de la Côte d'Opale où il y a beaucoup à faire.

Il souligne le grand intérêt de travailler en collaboration étroite avec l'Agence de l'Eau sur ce sujet.

Il ajoute qu'il soutient en conséquence la motion.

11

Monsieur RAPIN explique qu'il vote favorablement à la motion présentée.

Il précise que le problème de fond vient de la création de l'Agence de la Biodiversité (Titre 3 du projet de loi) et de la question de son financement : Il manque 50 M€ aux 195 M€ nécessaires à sa réalisation.

Le premier rapport produit par le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) proposait de financer ces 50 M€ au travers d'une augmentation des bases de taxes foncières et sur la taxe de séjour. Cette proposition a reçu une vaste opposition (dont la sienne).

Finalement, il est proposé de financer ces 50 M€ sur le budget de l'Etat, très probablement au travers des Agences de l'Eau.

Monsieur RAPIN explique que le 4 juillet 2013, le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, dans une motion proposée par le groupe Europe Écologie Les Verts demande à accueillir l'Agence de la Biodiversité en Nord Pas-de-Calais.

Monsieur RAPIN, connaissant tous les rouages du montage national de cette Agence, s'est opposé à cette motion par un plaidoyer. Néanmoins, la motion a été adoptée. Selon Monsieur RAPIN, il s'agit d'un mauvais signal de la part de la région Nord Pas-de-Calais envoyé aux collectivités et aux Agences de l'Eau.

Il insiste sur le fait qu'il cautionne en revanche la motion du Comité de Bassin.

**Monsieur POHER** précise que les 10% ponctionnés entrent directement dans le budget de l'Etat. Il n'est même pas évoqué l'Agence de la Biodiversité.

Normalement, l'Agence de la Biodiversité représente entre 10 à 20 % supplémentaires.

Il ajoute que Madame BATHO a assuré que l'Agence de la Biodiversité n'entrainerait pas de surcoût directement pour les Agences de l'Eau. Les Présidents de Comités de Bassin ont souligné cependant que l'Agence de la Biodiversité va inclure l'ONEMA. L'ONEMA est financée par les Agences. Il peut donc être considéré que les Agences ont déjà donné leur part, ce qui a été admis par Madame BATHO.

Monsieur POHER souligne que les Présidents de Comités de Bassin ont donc protesté de façon véhémente contre la ponction de l'Etat en la considérant comme un « hold up » sachant que l'Etat n'a pas le droit de ponctionner des financements réservés à l'eau. Ces 10% ne sont par ailleurs aucunement envisagés comme utilisés pour l'eau.

Monsieur POHER explique que la motion proposée au Comité de Bassin de Bassin de ce 5 juillet est en accord avec les projets de motions proposées pour les autres Agences de l'Eau.

Monsieur FLAJOLET propose de voter la motion remise sur table dès maintenant, ce qu'accorde Monsieur le Président.

Monsieur FLAJOLET souligne que la motion présentée au vote du Comité de Bassin est dans l'esprit de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA) qui prévoyait bien de constitutionnaliser les redevances et de garantir l'autonomie des Agences.

Il souhaite cependant apporter deux amendements de précision et d'identification.

 En 5<sup>ème</sup> paragraphe: il propose de remplacer « Considère que toute modification unilatérale de cet équilibre apparaîtrait particulièrement peu compréhensible et entraînerait une remise en cause très importante de la programmation, qui doit nécessairement s'inscrire dans la durée, et des efforts à engager pour garantir la réussite des ambitions de la politique de l'eau » par

« Considère que toute modification unilatérale de cet équilibre <u>est contraire à l'intérêt des usagers</u> et entraînerait une remise en cause très importante de la programmation, qui doit nécessairement s'inscrire dans la durée, et des efforts à engager pour garantir la réussite des ambitions de la politique de l'eau »

AB

En 6<sup>ème</sup> parapraphe: il propose de remplacer « Demande que le Gouvernement et le Parlement ne remettent pas en cause le principe considérant que « l'eau paye l'eau » et renoncent, en 2014 et pour les années suivantes, à ce projet de prélèvement qui induirait mécaniquement une hausse du prix des services de l'eau suite aux baisses des aides » par

« Demande que le Gouvernement et le Parlement ne remettent pas en cause le principe considérant que « l'eau paye l'eau » et renoncent, en 2014 et pour les années suivantes, à ce projet de prélèvement qui induirait mécaniquement une hausse du prix des services de l'eau suite aux baisses des <u>aides et une atteinte inacceptable à l'avenir des Agences</u> de l'Eau et de leurs missions ».

Monsieur FLAJOLET rappelle l'utilité des Agences : ce sont des parlements territorialisés capables d'identifier les problèmes à l'intérieur des territoires, ce que le niveau national n'est pas capable de percevoir.

En référence aux inondations évoquées par Monsieur DELEBARRE, Monsieur FLAJOLET précise ainsi qu'il existe des endroits peu pertinents et d'autres très dangereux.

Monsieur BUR rappelle qu'il s'est déjà exprimé en Conseil d'Administration sur les mesures envisagées.

Il précise qu'il ne s'exprimera pas sur la parole ministérielle puisque le titulaire du poste ministériel a changé et que le nouveau Ministre ne s'est pas encore exprimé sur ces sujets.

En revanche, il souhaite rappeler que les mesures s'inscrivent dans un contexte d'ensemble.

Le gouvernement a décidé d'étendre les mesures appliquées aux administrations d'Etat de façon générale depuis 2007 consistant à des réductions régulières de crédits de fonctionnement et de personnel.

Les administrations d'Etat s'y sont adaptées tout en essayant de maintenir le service, de se regrouper, de mutualiser. Ces mesures sont vécues au quotidien.

Le gouvernement a considéré que ces mesures concernaient l'ensemble des financeurs ou des dépenseurs publics. Il rappelle que Bruxelles considère les dépenses publiques d'un pays dans son ensemble, sans distinctions particulières. Les finances des Agences sont des finances publiques et appartiennent à la dépense publique.

Le gouvernement a choisi de dire que les efforts qui sont menés depuis quelques années doivent aussi porter sur les opérateurs.

Ces opérateurs ont depuis quelques années bénéficié de la mise en œuvre des missions des administrations d'Etat avec glissement de leurs dépenses de fonctionnement et de personnel.

Il est à présent demandé à ces opérateurs (600 opérateurs) d'effectuer également un effort de rationalisation et de mutualisation pour permettre globalement au pays de revenir à un niveau acceptable vis-à-vis de Bruxelles. L'effort est collectif.

La motion exprime une inquiétude face à ces mesures. Monsieur BUR précise que l'administration d'Etat ne prendra pas part au vote.

**Monsieur POHER** explique qu'il comprend l'embarras de Monsieur BUR. Il précise qu'il est normal de faire des efforts de gestion mais que le principe qui pose problème est que l'Etat veut ponctionner une partie des redevances des Agences.

**Monsieur BEAUCHAMP** explique avoir lu attentivement la motion proposée au vote du Comité de Bassin. En référence aux demandes de modification de Monsieur FLAJOLET, il estime qu'elle pourrait être encore davantage amendée.

Il souligne que les usagers certes, mais surtout les familles, les collectivités et le personnel des Agences vont être pénalisés.



Il rappelle que les obligations fixées par Bruxelles ont été jugées par les Français en mai 2005 : « Messieurs CHIRAC et SARKOZY ne se sont pas alors préoccupés de l'avis des Français. La France est en ce sens loin d'être un pays démocratique ».

Monsieur BEAUCHAMP affirme que l'on a déconstruit la politique de l'eau au fil des années : cette motion lui parait incomplète car elle ne fait aucune référence au passé. Il estime qu'un préambule ou une phrase supplémentaire devrait expliquer que la déconstruction de la politique de l'eau dans le pays date de plusieurs décennies et qu'elle s'aggrave aujourd'hui.

Si cette précision est apportée, Monsieur BEAUCHAMP considère qu'il pourra voter cette motion.

Monsieur SCHEPMAN confirme que les membres du Comité de Bassin ne peuvent qu'être favorables à la motion.

Il rappelle à Monsieur BUR que les membres des instances viennent depuis des années bénévolement à l'Agence de l'Eau travailler pour l'eau, l'avenir du bassin et du territoire.

Au travers de beaucoup de réunions et de discussions, chacun a fait des efforts pour rogner sur le budget de l'Agence.

La demande actuelle est différente : elle consiste à prélever autoritairement 10% du budget sans demander un seul avis.

Le procédé est choquant.

Monsieur SCHEPMAN souligne qu'il appuiera cette motion. Il confirme qu'il aurait été bien de rappeler dans sa rédaction que ce n'est pas la première fois que de l'argent est prélevé aux Agences.

Monsieur POHER explique que lors de l'entrevue des Présidents de Comités de Bassin avec Madame BATHO, il a employé un argument en tant que Président du Comité de Bassin Artois-Picardie en disant que le Bassin Artois-Picardie est peut-être le plus petit bassin et sans doute « pas le meilleur » mais assume : il porte en effet le poids de l'histoire, des guerres et de l'industrie.

Les résultats du Bassin du point de vue qualité de l'eau ne sont peut-être pas les meilleurs mais comme l'avait dit Madame Nelly OLIN, en tant que Ministre chargée de l'environnement, en Comité de Bassin à Lille, le Bassin Artois-Picardie est le plus vertueux en ayant le plus de travail à faire et en essayant de bien le faire.

Monsieur POHER a donc exposé cet argument à Madame BATHO en soulignant que le Bassin Artois-Picardie sait qu'il a beaucoup de travail à faire, qu'il a le poids de l'industrie, de l'agriculture, de l'histoire et que ce n'est justement pas le moment de lui prélever de l'argent : il doit encore investir.

Les habitants du Bassin veulent être vertueux et bien faire.

Monsieur RAOULT souligne qu'il s'agit d'un combat politique au sens noble du terme, un peu difficile.

La création des Agences de l'Eau en 1964 a fait qu'elles sont un peu des « mal aimées » de Bercy qui n'a jamais supporté qu'une institution comme les Agences perçoive des redevances sans contrôle direct de Bercy.

A chaque changement de Ministre chargé de l'Environnement, il y a une offensive de Bercy pour essayer de récupérer toute son autorité sur les Agences.

Monsieur RAOULT souligne que les Agences sont aussi mal perçues par beaucoup d'élus : elles perçoivent de la redevance et le pouvoir décisionnel n'appartient pas seulement aux élus, mais aussi au travers de son principe d'instances, à différentes catégories d'usagers de l'eau (monde agrícole, monde socio-professionnel, monde associatif...).

A tous les échelons d'élus et surtout parmi les parlementaires, le regard est critique vis-à-vis des Agences de l'Eau.

Il est nécessaire d'expliquer le fonctionnement et le rôle des Agences de l'Eau jusqu'à l'échelon ministériel et parlementaire.

Procès-verbal du Comité de Bassin Artois-Picardie du 5 juillet 2013

Il est donc important de convaincre que les Agences ont un rôle décisif et que c'est justement leur originalité de faire en sorte que le pouvoir décisionnel n'appartient pas seulement aux élus.

Monsieur RAOULT souligne enfin qu'à travers l'attitude des pouvoirs publics et plus précisément du gouvernement, un pas historique s'apprête à être franchi face au principe de « l'eau paye l'eau », la redevance étant exclusivement utilisée jusqu'à maintenant pour l'eau.

L'eau va devenir la « gabelle des temps modernes » : « on va piquer de la redevance pour en faire une ressource de l'Etat ».

L'eau deviendra un support de l'impôt, ce qui n'est pas acceptable d'autant plus qu'avec les travaux de fonctionnement et d'investissement importants, les Agences ont besoin de cet argent pour avoir une politique de l'eau conforme aux exigences européennes et respectant la planète et les milieux naturels.

Monsieur RAOULT souligne qu'il votera la motion tout en rappelant qu'un effort de conviction est à produire auprès de l'ensemble des forces politiques du pays pour rappeler ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

Le paradoxe est que la Directive Cadre Européenne pour l'Eau a copié le système que les français avaient créé en 1964. Aujourd'hui, ce serait les français qui seraient en train de démolir ce qu'ils avaient trouvé de mieux pour le niveau européen.

Il faut donc réagir avec force et empêcher « ce hold up inacceptable ».

Monsieur POHER propose de voter la motion avec les amendements demandés.

Monsieur THIBAULT précise les amendements apportés à la motion :

Amendements demandés par Monsieur FLAJOLET:

- En 5<sup>ème</sup> paragraphe : « Considère que toute modification unilatérale de cet équilibre <u>est</u> <u>contraire à l'intérêt des usagers</u> et entraînerait une remise en cause très importante de la programmation, qui doit nécessairement s'inscrire dans la durée, et des efforts à engager pour garantir la réussite des ambitions de la politique de l'eau »,
- En 6<sup>ème</sup> parapraphe : « Demande que le Gouvernement et le Parlement ne remettent pas en cause le principe considérant que « l'eau paye l'eau » et renoncent, en 2014 et pour les années suivantes, à ce projet de prélèvement qui induirait mécaniquement une hausse du prix des services de l'eau suite aux baisses des <u>aides</u>, et une atteinte inacceptable à l'avenir des Agences de l'Eau et de leurs missions ».

Il reste à formuler l'amendement demandé par Monsieur BEAUCHAMP.

En réponse à Monsieur SCHEPMAN, Monsieur THIBAULT précise que le prélèvement sur les trésoreries des Agences en 2004 concernait les Agences de l'Eau de Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Loire-Bretagne (Artois-Picardie, avec son mode de gestion efficace en ce sens, avait une trésorerie très basse et n'était donc pas concernée).

Monsieur BEAUCHAMP propose de préciser en 1<sup>er</sup> paragraphe « Exprime ses très vives inquiétudes au regard des arbitrages en cours pour l'année 2014 relatifs aux prélèvements envisagés sur le budget des agences de l'eau en faveur du budget de l'Etat et annoncés par Madame Delphine BATHO, Ministre chargée de l'Environnement, aux Présidents des Comités de Bassin le 26 juin 2013, et qui font suite à d'autres arbitrages qui ont déjà pénalisé les politiques des agences de l'eau ».

Monsieur FLAJOLET rappelle qu'il existe deux vies dans les agences :

 La vie des agences qui dépend des Lois de 1964 et de 1992 qui ont défini des programmations, des perspectives, des contenus et des périmètres d'intervention, et de la Loi de 2006 qui rend constitutionnelles les redevances.



- L'Etat qui est en train de toucher fondamentalement à un texte qui rendait les agences libres, autonomes et responsables.

Monsieur FLAJOLET s'interroge sur ce que représente ce que veut prendre l'Etat aux agences : ceci représente peu par rapport aux risques majeurs que sont les pénalités européennes, sachant par ailleurs que du temps va être perdu pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et des autres directives européennes. Ceci va coûter très cher.

En tant que représentant de la nation au niveau du Sénat, il demande à Monsieur POHER de demander quelles sont les perspectives de coûts pour la nation française et pour les 6 agences de l'eau lorsqu'il va falloir payer la facture nitrates.

Monsieur POHER confirme qu'il soumettra cette question au Sénat.

Il précise que le prélèvement pour Artois-Picardie se chiffrerait à 14 M€. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie paierait à elle seule la moitié du prélèvement pour les 6 agences, soit 100 M€.

Il rappelle que le Président du Comité de Bassin Seine Normandie a une certaine expérience politique, puisqu'il s'agit de Monsieur André SANTINI.

**Monsieur THIBAULT** propose pour le 1<sup>er</sup> paragraphe de la motion, en accord avec Monsieur BEAUCHAMP la rédaction suivante :

« Exprime ses très vives inquiétudes au regard des arbitrages en cours pour l'année 2014 relatifs aux prélèvements envisagés sur le budget des agences de l'eau en faveur du budget de l'Etat et annoncés par Madame Delphine BATHO, Ministre chargée de l'Environnement, aux Présidents des Comités de Bassin le 26 juin 2013, et qui font suite aux prélèvements déjà réalisés antérieurement ».

Monsieur POHER soumet la motion au vote du Comité de Bassin.

Il souligne pour sa part que sa forme est relativement modérée.

Il propose de la transmettre aux Ministres chargés de l'Environnement et du Budget sachant que les autres présidents de Comités de Bassin vont envoyer de leur côté le même type de motion.

La motion du Comité de Bassin est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du collège des collectivités territoriales et du collège des usagers.

Les représentants de l'Etat et de ses établissements publics ne prennent pas part au vote.

Ci-joint la motion.



#### COMITE DE BASSIN DU 5 JUILLET 2013

#### MOTION

Le Comité de Bassin Artois-Picardie, réuni en séance plénière à Dunkerque le 5 juillet 2013 :

- EXPRIME ses très vives inquiétudes au regard des arbitrages en cours pour l'année 2014 relatifs aux prélèvements envisagés sur le budget des agences de l'eau en faveur du budget de l'Etat et annoncés par Madame Delphine BATHO, Ministre chargée de l'Environnement, aux Présidents des Comités de Bassin le 26 juin 2013, et qui font suite aux prélèvements déjà réalisés antérieurement;
- REAFFIRME son attachement profond au dispositif de planification et de gestion, décentralisé par bassin, permettant aux Comités de Bassin d'exercer pleinement leurs responsabilités, dans le cadre défini par la loi, selon une programmation pluriannuelle des recettes et des dépenses indispensables à la préservation de nos ressources en eau et au respect des engagements communautaires de la France :
- RAPPELLE que le 10<sup>ème</sup> Programme d'Intervention de l'Agence de l'eau Artois-Picardie (2013-2018), adopté le 19 octobre 2012 dans le strict respect des orientations nationales, tant en termes d'objectifs stratégiques que dans le souci de maîtrise des dépenses publiques, a été fixé à un niveau financier inférieur au programme précédent grâce à une sélectivité renforcée et des choix difficiles;
- SOULIGNE que ce programme qui vient d'être engagé, fondé sur un équilibre entre recettes et dépenses particulièrement attentif et résultant de près de 18 mois de débats denses au sein du Comité de Bassin, est aussi porteur de développement durable de nos territoires d'activité économique et d'emplois pérennes non délocalisables;
- CONSIDERE que toute modification unilatérale de cet équilibre est contraire à l'intérêt des usagers et entraînerait une remise en cause très importante de la programmation, qui doit nécessairement s'inscrire dans la durée, et des efforts à engager pour garantir la réussite des ambitions de la politique de l'eau;
- DEMANDE que le Gouvernement et le Parlement ne remettent pas en cause le principe considérant que « l'eau paie l'eau » et renoncent, en 2014 et pour les années suivantes, à ce projet de prélèvement qui induirait mécaniquement une hausse du prix des services de l'eau suite aux baisses des aides, et une atteinte inacceptable à l'avenir des Agences de l'Eau et de leurs missions.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du collège des collectivités territoriales et du collège des usagers.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Hervé POHER



Monsieur POHER propose de poursuivre l'ordre du jour de la séance.

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DE BASSIN DU 7 DECEMBRE 2012

Monsieur POHER demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2012.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du Comité de Bassin du 7 décembre 2012 est adopté à l'unanimité par le Comité de Bassin du 5 juillet 2013.

#### 2. ELECTIONS

# 2.1. ELECTIONS AU SEIN DES INSTANCES ISSUES DU COMITE DE BASSIN SUITE AU RENOUVELLEMENT DES SIEGES DES REPRESENTANTS DE L'AGRICULTURE AU COMITE DE BASSIN

**Monsieur THIBAULT**, en référence au dossier « Elections » du point 2.1. du dossier de séance, présente les élections partielles auxquelles le Comité de Bassin doit procéder suite au renouvellement des membres représentants de l'Agriculture.

Il rappelle que les 4 nouveaux représentants de l'Agriculture au Comité de Bassin sont :

- Monsieur Olivier FAICT.
- Madame Charlotte BRAYER,
- Monsieur Luc DELCOURT,
- Monsieur Bruno ROUSSEL.

#### Election au Conseil d'Administration :

Deux sièges vacants (1 au titre de l'agriculture, 1 au titre « autre représentant des usagers – divers », sièges précédemment occupés par Monsieur Vincent DEMAREST et Monsieur Bernard PRUVOT).

Sont électeurs : les 32 membres du deuxième collège (collège des usagers) du Comité de Bassin.

Sont éligibles : les 23 membres du deuxième collège (collège des usagers) du Comité de Bassin n'appartenant pas déjà au Conseil d'Administration.

Les candidatures reçues :

Pour le siège au titre de l'agriculture : 1 candidature : Monsieur Bruno ROUSSEL,

11

Pour le siège au titre « autre représentant des usagers – divers » : 3 candidatures :

- Monsieur Olivier FAICT,
- Monsieur Gérard MONTASSINE.
- Monsieur Jean-Louis WATTEZ.

Monsieur THIBAULT propose de vérifier si les candidatures pour le siège au titre « autre représentant des usagers – divers » du Conseil d'Administration sont maintenues et s'il faut donc procéder à un vote à bulletins secrets (scrutin de liste majoritaire à deux tours).

**Monsieur POHER** demande aux candidats pour le siège au titre « autre représentant des usagers – divers » du Conseil d'Administration de s'exprimer.

**Monsieur MONTASSINE** explique qu'il ne maintient pas sa candidature sachant qu'au Conseil d'Administration il y a un autre représentant des usagers portant l'intérêt du milieu marin, et qu'existent le parc naturel marin, le plan d'action pour le milieu marin et la directive cadre stratégie pour le milieu marin, sujets dans lesquels il est déjà fortement impliqué et qui l'accaparent.

Monsieur CELLIEZ dénonce la sous-représentation des associations de défense des consommateurs au Comité de Bassin et au Conseil d'Administration alors que ceux-ci, au travers de la facture d'eau, assurent 88% du financement. Pour le collège des usagers, ils ne sont que 2 sur 32 représentants au Comité de Bassin, 1 sur 11 au Conseil d'Administration.

Il relève qu'à titre de comparaison,

- les représentants de l'industrie sont 12 sur 32 représentants au Comité de Bassin, 5 sur 11 au Conseil d'Administration,
- les représentants de l'agriculture sont 4 sur 32 représentants au Comité de Bassin, 2 sur 11 au Conseil d'Administration.

Il souligne que lors de la création des Agences de l'Eau, l'industrie était sûrement en grande partie responsable de la pollution de l'eau, ce qui n'est plus le cas. Des efforts importants ont été réalisés au travers d'un partenariat efficace avec l'Agence.

Par ailleurs, malheureusement, de nombreuses usines ont fermé.

Un rééquilibrage sur 5 collèges, tel que proposé par Monsieur POHER au Député LESAGE, est souhaitable.

Monsieur CELLIEZ explique que les représentants des associations de défense des consommateurs d'eau soutiennent dans ce cadre la candidature de **Monsieur WATTEZ** au Conseil d'Administration.

Monsieur FAICT précise qu'il est agriculteur dans le département de la Somme, à proximité de la Baie de Somme. Suite au renouvellement des mandats de représentants des Chambres d'Agriculture, il remplace Monsieur Vincent DEMAREST au sein de la Chambre d'Agriculture de la Somme sur les dossiers environnementaux.

Il maintient sa candidature au Conseil d'Administration de l'Agence.

**Monsieur WATTEZ** explique avoir proposé sa candidature au Conseil d'Administration dans le souci de rééquilibrage des sièges du Conseil d'Administration et qu'il la maintient.

**Monsieur POHER** conclut en la nécessité d'un vote à bulletins secrets pour le Conseil d'Administration pour départager les candidatures de Monsieur WATTEZ et de Monsieur FAICT.

Monsieur THIBAULT explique qu'il existe donc 2 listes :

13

- Liste :
  - ROUSSEL Bruno au titre de l'Agriculture,
  - o FAICT Olivier au titre de représentant divers.
- Liste:
  - o WATTEZ Jean-Louis au titre de représentant divers.

Monsieur DELOBELLE rappelle les 9 mandats que certains électeurs doivent prendre en compte :

- Monsieur WATTEZ Jean-Louis a le mandat de Monsieur BAILLEUL Hervé,
- Monsieur CELLIEZ Pierre-André a le mandat de Monsieur MORTIER Jacques,
- Monsieur DECOOL François a les mandats de Madame LUCQ Chantal et de Monsieur JUTS Jean-Marie.
- Monsieur LEMAY Patrick a les mandats de Monsieur BRACQ Dominique et de Monsieur SOIRFECK Denis.
- Monsieur ROUSSEL a le mandat de Monsieur DESBUQUOIS Luc,
- Monsieur VANTYGHEM Thierry a les mandats de Monsieur BLONDEL Jean-Pierre et de Monsieur POULAIN Olivier.

Suspension de séance pendant le vote à bulletins secrets.

#### Reprise.

Monsieur POHER proclame les résultats de l'élection des deux représentants des usagers au Conseil d'Administration :

Résultat du vote à bulletins secrets (scrutin de liste majoritaire à deux tours) :

Inscrits: 32, Présents: 20, Mandats: 9, Votants: 29, Blancs: 0, Nuls: 0, Exprimés: 29,

Candidature de Monsieur ROUSSEL: 24,

Candidature de Monsieur FAICT: 22,

Candidature de Monsieur WATTEZ: 7.

Par délibération n°13-B-001 du Comité de Bassin du 5 juillet 2013, Sont élus au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en tant que représentants des Usagers (Deuxième Collège) :

Au titre de l'Agriculture :

- Monsieur Bruno ROUSSEL

Au titre « autre représentant des usagers (divers)» :

Monsieur Olivier FAICT.

Monsieur ROUSSEL tient à remercier le collège des Usagers pour sa confiance en l'élisant ainsi que Monsieur FAICT au Conseil d'Administration.

Il précise qu'en tant qu'administrateurs, ils auront à cœur de défendre les agriculteurs du Bassin mais aussi de façon plus large l'ensemble des dossiers du Bassin Artois-Picardie, notamment dans les instances nationales.

l/l

#### Election à la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification :

Deux sièges vacants (1 au titre de l'agriculture, 1 au titre « autre représentant des usagers – divers », sièges précédemment occupés par Monsieur Xavier PAMART et Monsieur Bruno ROUSSEL).

Sont électeurs : les 32 membres du deuxième collège (collège des usagers) du Comité de Bassin.

Sont éligibles : les 22 membres du deuxième collège (collège des usagers) du Comité de Bassin n'appartenant pas déjà à la CPMNAP.

Les candidatures reçues :

Pour le siège au titre de l'agriculture : 1 candidature : Monsieur Luc DELCOURT,

Pour le siège au titre « autre représentant des usagers – divers » : 1 candidature : Madame Charlotte BRAYER

Monsieur POHER procède à l'élection à main levée.

Par délibération n°13-B-002 du Comité de Bassin du 5 juillet 2013, Sont élus à l'unanimité à la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification, en tant que représentants des Usagers (Deuxième Collège) :

Au titre de de l'Agriculture :

Monsieur Luc DELCOURT

Au titre « autre représentant des usagers (divers)» :

Madame Charlotte BRAYER.

### Election à la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable :

1 siège vacant (1 au titre des usagers, siège précédemment occupé par Monsieur Vincent DEMAREST).

Sont électeurs : les 32 membres du deuxième collège (collège des usagers) du Comité de Bassin.

Sont éligibles : les 29 membres du deuxième collège (collège des usagers) du Comité de Bassin n'appartenant pas déjà à la CPAIDD.

Les candidatures reçues :

1 seule candidature: Monsieur Olivier FAICT.

Monsieur POHER procède à l'élection à main levée.

Par délibération n°13-B-003 du Comité de Bassin du 5 juillet 2013, Est élu à la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable, en tant que représentant des Usagers (Deuxième Collège) :

Monsieur Olivier FAICT.



# 2.2. NOMINATION AU SEIN DE LA COMMISSION INONDATIONS SUITE AU RENOUVELLEMENT DES SIEGES DES REPRESENTANTS DE L'AGRICULTURE AU COMITE DE BASSIN ET DES CHANGEMENTS DE PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS REPRESENTANT LES USAGERS

Monsieur THIBAULT, en référence au dossier « Nomination » du point 2.2. du dossier de séance, présente les propositions de désignations auxquelles le Comité de Bassin doit procéder pour la commission inondations suite au renouvellement des sièges des représentants de l'agriculture au Comité de Bassin (en remplacement de Monsieur Vincent DEMAREST) et des changements de présidents des associations (en remplacement de Monsieur Pierre MARQUIGNY).

Le vote a lieu à main levée.

Monsieur Olivier FAICT est proposé à l'unanimité en remplacement de Monsieur Vincent DEMAREST.

Monsieur Thierry LECLERCQ est proposé à l'unanimité en remplacement de Monsieur Pierre MARQUIGNY.

Par délibération n°13-B-004 du Comité de Bassin du 5 juillet 2013,
Proposition de nomination de Monsieur FAICT Olivier, en remplacement de Monsieur
DEMAREST Vincent (collège des représentants des Usagers).
Proposition de nomination de Monsieur LECLERCQ Thierry, en remplacement de Monsieur
MARQUIGNY Pierre (Président de l'Association Picarde de Défense des Bas Champs).
c.f. délibération pour la liste complète et actualisée des membres de la commission
inondations.

#### 3. AVIS DU COMITE DE BASSIN

#### 3.1. DOSSIER DEFINITIF DU CONTRAT DE BAIE CANCHE

Monsieur Michel SAUVAGE, Président du Comité de Baie de Canche, Monsieur Jean-Charles BRUYELLE, Président de la Commission Qualité de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Canche, Madame Valérie CHÉRIGIÉ, Directrice du Symcéa et Madame Pauline MICHALSKI, Animatrice du SAGE de la Canche, présentent, en référence au point 3.1. du dossier de séance, le dossier définitif du contrat de baie de canche soumis à l'agrément du Comité de Bassin Artois-Picardie après avoir reçu l'avis favorable à l'unanimité de la CPMNAP du 7 juin 2013.

Les prochaines étapes de la mise en œuvre du contrat de baie après l'agrément du Comité de Bassin du 5 juillet 2013 :

- Eté 2013 :
  - Préparation des commissions thématiques pour suivre l'état d'avancement des actions et mobiliser l'ensemble des maîtres d'ouvrages et des acteurs (certaines commissions se sont déjà réunies à partir de mai 2013),
  - Réalisation d'une base de données des projets et du tableau de bord,
  - Fixation du programme annuel septembre 2013- septembre 2014,
- Novembre 2013:
  - Cérémonie de Signature du document contractuel (par les maîtres d'ouvrages, les financeurs et l'Etat).

O Procès-verbal du Comité de Bassin Artois-Picardie du 5 juillet 2013

Monsieur POHER demande si des remarques sont à exprimer sur le Contrat de Baie de Canche.

**Monsieur ROUSSEL** souligne, en tant qu'élu local, et président du Symcéa, structure porteuse du Contrat de Baie Canche et du SAGE Canche, qu'un travail important a été réalisé pour mobiliser un nombre impressionnant d'acteurs de la baie de Canche.

Le programme est très ambitieux avec la majorité des financements nécessaires portée sur l'assainissement, celui-ci étant vital dans la basse vallée de la Canche pour maintenir un niveau de qualité acceptable des eaux de baignade et conchylicoles sur le littoral.

La problématique « inondations » est également un axe important du programme au travers d'un PAPI (sachant que l'Etat devrait prescrire un PPRI).

Monsieur ROUSSEL souligne que les financeurs (dont l'Agence et l'Etat) seront sollicités pour mettre en œuvre avec succès les actions du Contrat de Baie.

Il souligne l'importance des actions car elles se situent sur un territoire littoral vivant essentiellement du tourisme et de sa capacité d'accueil.

**Monsieur WATTEZ** est surpris que le document du Contrat de Baie de Canche présenté comporte en partie F « Communication – Sensibilisation – Formation », les bonnes pratiques de l'usage des produits phytosanitaires pour les particuliers et les collectivités.

Il souligne que le sujet est fondamental mais ne se retrouve que dans ce volet, qui lui parait faible.

Il confirme que la région est très touristique et que le bon usage des produits phytosanitaires pourrait être une vitrine pour les particuliers difficiles à convaincre.

Il reste surpris également que l'on en est encore à inciter les communes à adhérer à la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais.

Il rappelle que les produits phytosanitaires sont un paramètre de déclassement pour la ressource en eau dans le SDAGE. Au niveau des herbicides notamment, on retrouve beaucoup le glyphosate très utilisé par les collectivités : Monsieur WATTEZ aimerait que les actions des collectivités soient plus poussées sur ce sujet.

**Monsieur BRUYELLE** explique que le Contrat de Baie, sur sa partie "phytosanitaires" est un complément du travail qui se réalise déjà sur l'ensemble du Bassin.

Il reconnaît qu'il existe une forte résistance des communes rurales à adhérer à la charte. Il existe une meilleure écoute au niveau des communes un peu plus urbaines.

Au niveau de l'ensemble du bassin, comme pour la partie Contrat de Baie, des réunions d'information ont lieu plusieurs fois par an pour mobiliser les élus sur ce sujet des phytosanitaires.

En tant que Vice-Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, Monsieur POHER souligne qu'il faut rester optimiste.

Grâce à l'Agenda 21 et une démarche de 4 ans, pour l'année 2012, il n'existe plus de produits chimiques dans les centres d'entretien routier.

**Monsieur BEAUCHAMP** souligne la qualité du document Contrat de Baie de Canche et du travail réalisé par les membres du Comité de Baie et des techniciens.

Au vu du travail ambitieux annoncé, du montant des travaux (20 217 596 € sur 5 ans) et du nombre important de maîtres d'ouvrages pressentis, il se demande s'il existe un engagement ferme des maîtres d'ouvrages sur la réalisation des travaux.



Madame CHÉRIGIÉ explique qu'avant de présenter le dossier définitif du Contrat de Baie de Canche au Comité de Bassin, les collectivités ont été sollicitées pour une délibération de principe. Sur l'aspect assainissement, un travail de collaboration étroit a été entrepris avec les services de l'Agence de l'Eau pour être calés sur les PPC (Plans Pluriannuels Concertés). Les programmes sont clairs que ce soit pour l'Agence ou pour les collectivités.

Madame CHÉRIGIÉ souligne donc que les maîtres d'ouvrages déjà pressentis et désignés ont bien attesté de leur engagement de principe sur la réalisation d'actions.

Monsieur ROUSSEL explique que pour ce qui est de l'assainissement (représentant 2/3 du budget), les travaux sont d'ordre réglementaire. L'objectif est d'accélèrer la cadence pour améliorer l'assainissement face au durcissement de la réglementation, notamment au niveau des eaux de baignade.

Monsieur RAPIN explique que les collectivités en estuaire sont souvent considérées comme des mauvais élèves, mais elles sont volontaires avec un engagement de principe.

Il n'en reste pas moins que l'effort financier conséquent sera difficile à tenir : il faudra assurer la capacité à financer des ressources (actuellement gelées).

Monsieur POHER souligne que personne ne reprochera à des responsables et des décideurs locaux d'avoir la volonté d'avancer.

Il félicite les responsables du dossier en les incitant à continuer à avoir la volonté ; il déclare : « là où il y a une volonté, il y a un chemin, et le progrès n'est que l'accomplissement d'une utopie ».

Il leur apporte tous les vœux et le soutien du Comité de Bassin, soulignant que la Baie de Canche est un lieu remarquable.

Monsieur POHER procède au vote du Contrat de Baie de Canche.

Le Comité de Bassin Artois-Picardie apporte son agrément à l'unanimité au dossier définitif du Contrat de Baie de Canche (2013-2018).

La délibération n°13-B-005 du Comité de Bassin du 5 juillet 2013 est adoptée à l'unanimité.

### 3.2. PREPARATION DU SDAGE (2016-2021) : ETAT DES LIEUX, CONSULTATION DU PUBLIC, CALENDRIER, TABLEAU DE BORD

**Monsieur THIBAULT** explique que le point 3.2. est un point d'étape dans le cadre de la préparation du prochain cycle de gestion du futur SDAGE, qui commence par un état des lieux, puis la prescription des objectifs et actions à mettre en œuvre dans un programme de mesures.

Il propose de faire un point sur :

- la version 2 de l'état des lieux 2013 dont la version finale sera à approuver par le Comité de Bassin du 6 décembre 2013 (point n°3.2.1.),
- la consultation du public réalisée sur les questions importantes (point n°3.2.2.),
- le calendrier de rédaction du SDAGE et du programme de mesures (point n°3.2.3.),
- le tableau de bord du SDAGE pour lequel l'avis du Comité de Bassin du 5 juillet est sollicité (point n°3.2.4.).

Il laisse la parole à Madame Delphine MARTIN pour la présentation.

1

Madame MARTIN, en référence au point 3.2. du dossier de séance présente en détail le dossier de préparation du SDAGE (2016-2021).

#### Débats :

Concernant la version 2 de l'état des lieux 2013,

Monsieur BEAUCHAMP évoque la vallée de la Sensée.

Il explique qu'en page 7 du document est évoqué un redécoupage de nappes, dont la Sensée, avec une troisième masse d'eau constituée uniquement par le Canal du Nord.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que le Canal du Nord capte toutes les eaux de la rivière Sensée amont. Il draine la nappe de craie au niveau du souterrain de Ruyaulcourt et tout le long du tracé. Il existe un impact très fort en termes hydraulique et hydrogéologique sur le bassin versant de la Sensée.

Déjà, à l'époque de la définition du périmètre du SAGE de la Sensée, certains services voulaient exclure le Canal du Nord du périmètre du SAGE voulant justifier qu'il n'y avait aucun lien hydraulique entre le canal et le bassin versant, ce qui n'est pas la réalité.

Monsieur BEAUCHAMP exprime donc son inquiétude face à l'isolement du Canal du Nord par rapport à la Vallée de la Sensée.

En page 35 du document, Monsieur BEAUCHAMP évoque le bon état des masses d'eau de la craie de la Vallée de la Scarpe et de la Sensée justifié par un ratio prélèvement /ressources de 19%.

Il appelle à la précaution sachant qu'il ne s'agit que d'une première indication et que les études vont être poursuivies. Les chiffres pourraient donc s'affiner.

Monsieur BEAUCHAMP explique enfin avoir reçu un courrier pour bâtir le nouveau SDAGE mais qu'aucune demande précise de rendez-vous avec les Présidents de CLE n'a été formulée à ce jour. Il espère que les délais ne seront pas trop courts pour préparer sereinement le nouveau SDAGE.

Concernant le bon état écologique de certaines masses d'eau qui ne serait pas atteint en 2021 (par exemple la masse d'eau Sensée de la source au Canal du Nord), Monsieur BEAUCHAMP souligne les limites de la Directive Cadre sur l'Eau et surtout les limites financières.

Monsieur SCHEPMAN évoque le bassin de l'Escaut et les rapports avec les voisins flamands.

Il explique qu'il sera tout à l'heure en déplacement à Bruges pour lancer un annuaire franco-flamand sur les services de l'eau.

Il précise que le gouverneur de la province lui parle souvent des problèmes d'échanges d'eau.

Monsieur SCHEPMAN rappelle que l'EURO-RIOB est une instance entre bassins européens : il s'avère que les français doivent s'améliorer dans les échanges d'eau avec les flamands et la Belgique. Ils doivent être attentifs au niveau des Wateringues, de l'Yser, de la Lys afin de parfaitement respecter les engagements internationaux.

Monsieur CELLIEZ explique qu'aujourd'hui les priorités ont changé, des efforts ont été réalisés par les industriels et par les collectivités locales au travers des réseaux d'assainissement.

La principale pollution désormais vient des pollutions diffuses : aucune amélioration n'y est à noter. Les pesticides sont en hausse, les nitrates, au mieux, stagnent quand ils n'augmentent pas.

Monsieur CELLIEZ considère qu'il est grand temps d'intensifier les efforts sur le préventif.

(1)

Il rappelle que le consommateur, au travers des circuits courts, redécouvre les produits locaux, ce qui est l'occasion pour le monde agricole de faire connaître ses pratiques et de mettre en valeur des productions de qualité.

Monsieur WATTEZ évoque le sujet qu'il qualifie de récurrent : les HAP.

Il rappelle que les HAP sont déclassants. Il souhaite qu'il y ait plus de transversalité entre le SDAGE et (outre les directives), les plans. Il évoque notamment le plan de qualité de l'air sachant que les HAP sont d'origine diffuse et atmosphérique influençant la qualité de l'eau.

Monsieur MONTASSINE note qu'il y a peu de résultats par rapport à ce qui avait été prévu dans le SDAGE. Il évoque notamment la page 28 sur la qualité des poissons en Somme : seule une analyse a permis d'entrevoir que la qualité des poissons n'était pas trop mauvaise alors que les autres analyses démontrent une mauvaise qualité.

Il existe un besoin de découvrir à l'aval des rivières ce qui se passe en mer.

Monsieur POHER souligne que même si les chiffres peuvent parfois paraître décourageants, il faut se rappeler « que l'on part de loin avec le poids de l'histoire locale ». Le devoir en tant que responsables décideurs est d'assumer et d'avancer pour aller encore plus loin. Il rappelle en ce sens ce qu'il a expliqué à Madame BATHO: le Bassin Artois-Picardie est peut être loin d'être le meilleur mais on ne peut pas lui reprocher de ne pas faire d'efforts. Il lui reste du travail à fournir.

Monsieur le Président s'inquiète du changement de « thermomètre » dans l'état des lieux pouvant entraîner une certaine désorganisation, notamment dans l'atteinte des résultats.

Il n'en reste pas moins que le principal est de travailler et d'avancer pour s'améliorer.

Monsieur PASCAL abonde dans le sens de Monsieur POHER en soulignant que malgré le changement de « thermomètre », le principal est de progresser.

Concernant les HAP (pollutions provenant essentiellement des voitures, camions et du chauffage), Monsieur PASCAL confirme qu'il existe une interaction Eau / Air et que les démarches doivent être davantage mises en cohérence.

La mise en œuvre de la politique de l'eau se réalise au niveau du bassin et surtout au niveau des SAGE ; c'est pourquoi il est prévu l'implication le plus rapidement possible des Présidents de CLE.

Concernant le tableau de bord 2013 du SDAGE Artois-Picardie 2010-2015 soumis à l'adoption du Comité de Bassin de ce 5 juillet 2013,

Monsieur ROUSSEL souligne que les services statistiques de la DRAAF viennent de sortir une étude « Agreste » sur le recensement entre 2000 et 2010 des surfaces en prairie : Dans le Nord Pas-de-Calais, 2 000 hectares par an ont été soustraits à l'agriculture, soit 20 455 hectares dont 8 000 hectares de prairies.

La diminution des surfaces de prairie est liée essentiellement à l'urbanisation, aux infrastructures et non aux méthodes agricoles (d'autant plus que les agriculteurs sont tenus par la réglementation et contrôlés à hauteur de 5% de dossiers par an par la DDTM sur le maintien de la surface de prairies avec une référence individuelle). L'urbanisation se fait prioritairement autour des villages, là où se trouvent les prairies permanentes.

Monsieur POHER précise que la région Nord Pas-de-Calais a voté un SRCE et que les SCOT doivent intégrer certaines obligations du SRCE :

Pour la région Nord Pas-de-Calais, la consommation était de 2 000 hectares par an et elle tombera à 500 hectares par an, d'où le rôle important des élus locaux et des constructeurs de SCOT et de P.L.U. intercommunaux : il faut faire passer l'idée sur le terrain que trop d'imperméabilisation des sols et de consommation de terres agricoles ont été réalisées : il faut revenir en arrière.

Cette démarche implique une dynamique collective : décideurs, élus locaux, monde agricole.

Monsieur WATTEZ évoque le sujet « phytosanitaire » pour les particuliers.

Il explique faire partie d'un groupe de travail sur les réductions des phytosanitaires en zone non agricole avec la FREDON Nord Pas-de-Calais.

Des communautés d'agglomérations (exemple : Lens / Hénin-Beaumont / Carvin) ont réalisé un travail avec les grandes enseignes pour inciter les jardiniers amateurs à ne pas utiliser ou limiter leurs usages de produits phytosanitaires. Il s'avère que des grandes enseignes souhaiteraient qu'il y ait une charte au niveau du Bassin. A partir de cette charte, elles seraient prêtes à sensibiliser le public au travers de documents de sensibilisation harmonisés à l'échelle du Bassin.

Il précise notamment qu'une grande enseigne attend cette charte pour un document unique pour l'ensemble de ses magasins.

Monsieur WATTEZ demande en conséquence s'il peut être espéré que cette charte (en cours de réflexion) soit proposée au Comité de Bassin du 6 décembre 2013.

**Monsieur THIBAULT** explique que le principe de la charte est une volonté partagée par l'Agence qui s'efforcera de la présenter au Comité de Bassin du 6 décembre 2013.

Il précise que la charte, qu'elle soit nationale ou de bassin, aurait l'intérêt de développer un outil de communication pour avancer sur moins d'utilisation de phytosanitaires.

Monsieur FLAJOLET, sur la question des phytosanitaires et de la place que peuvent avoir les vendeurs de produits phytosanitaires pour les particuliers, propose que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie se rapproche du Comité Eco-Phyto pour avoir une charte globale applicable à l'ensemble du territoire et ne pas devenir une opportunité commerciale, ce qui irait à l'encontre de l'objectif recherché.

**Monsieur THIBAULT** confirme qu'il faut accompagner les vendeurs de produits phytosanitaires pour délivrer un message raisonnable et raisonné sur le sujet des phytosanitaires. Aujourd'hui, ces vendeurs sont plutôt preneurs d'expliquer et d'accompagner, d'autant qu'ils vendent d'autres produits évitant les phytosanitaires (solutions mécaniques).

La charte, à base nationale, doit comporter une approche plus localisée.

Monsieur THIBAULT souligne qu'il ne faut pas attendre le niveau national pour avancer sur ce sujet.

Dans le Bassin, existe déjà une charte qui fonctionne très bien avec les collectivités.

Il explique relayer ce sujet au niveau national, faisant partie du Comité Eco-Phyto.

Monsieur DEFLESSELLE explique être surpris d'entendre que les agriculteurs n'ont plus le droit de retourner des prairies, sachant qu'il en voit régulièrement le faire dans son secteur.

Il précise même que certaines prairies qui avaient été protégées par un projet global pour éviter le ruissellement ont été retournées l'année suivante malgré des conventions avec les agriculteurs.

Madame DEBERNARDI explique qu'il existe des cas de dérogation restant très limités (notamment dans le cadre de cas de transmission d'exploitations).

En zone vulnérable en région Nord-Pas-de-Calais, le retournement de prairies a été interdit.

Monsieur POHER explique que ce sujet a été abordé au Comité de Bassin du 7 décembre 2012 dans le cadre du classement en zone vulnérable de l'Authie.



Monsieur PASCAL confirme que les deux arrêtés départementaux ont évolué et ont admis des dérogations limitées. Un point de situation sur l'application de ces arrêtés à fin 2012 devra être réalisé.

Il faudrait identifier la cause du retournement de prairies.

Concernant les phytosanitaires, il confirme qu'il serait intéressant d'approfondir le sujet évoqué par Monsieur ROUSSEL, des prairies devenant des lotissements.

Monsieur COTEL explique qu'en Picardie, et dans la Somme notamment, il faudrait également identifier la situation, principalement dans les zones très rurales.

Le Nord-Pas-de-Calais est davantage urbanisé.

Il confirme, comme Monsieur DEFLESSELLE, avoir connaissance dans son secteur de retournements de prairies assez fréquents.

Monsieur POHER procède au vote du tableau de bord du SDAGE.

Le Comité de Bassin Artois-Picardie adopte le tableau de bord 2013 du SDAGE Artois-Picardie 2010-2015.

La délibération n°13-B-006 du Comité de Bassin du 5 juillet 2013 est adoptée à l'unanimité.

#### 4. DÉBAT : LES ENJEUX DE LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION ECO-SOLIDAIRE

Monsieur THIBAULT explique que lors d'un précédent Conseil d'Administration, des administrateurs avaient demandé de débattre en Comité de Bassin de la tarification éco-solidaire et de ses enjeux.

Dunkerque est la première collectivité à mettre en œuvre l'expérimentation de tarification à la fois sociale et solidaire.

Un débat est proposé au Comité de Bassin de ce 5 juillet 2013 avec une présentation, en référence au point n°4 du dossier de séance,

- de Madame Céline LERICQUE, Directrice Générale du SMAERD et de Monsieur Renaud CAMUS, Directeur Régional Lyonnaise des Eaux, sur l'expérimentation (avec éléments complémentaires présentés en séance),
- de Mademoiselle Clémentine DESRUMAUX, Parlementaire des Jeunes pour l'Eau, qui présente la Loi « Brottes » et rapporte sur le travail et les propositions du Parlement des Jeunes pour l'Eau sur ce sujet (c.f. point du dossier de séance). Mademoiselle DESRUMAUX souligne l'importance de prendre en compte les travaux de réflexions des jeunes, car ils hériteront de la ressource et seront ainsi plus tard des citoyens avertis aptes à comprendre et prendre de bonnes décisions pour la gestion de l'eau.

#### Eléments complémentaires présentés en séance :

Expérimentation de la tarification éco-solidaire sur la région de Dunkerque :

Madame LERICQUE commence l'exposé par quelques chiffres relatifs à l'eau sur le territoire dunkerquois.

Elle explique que sur le dunkerquois sont consommés environ 12 millions de m3 en eau potable pour desservir une population de l'ordre de 220 000 habitants.

Le service d'eau industrielle consomme 22 millions de m3 pour les 11 industriels situés sur la zone portuaire de Dunkerque.

27 communes sont desservies en eau potable. Le rendement est de 93 %.

Le service d'eau est en délégation de service public avec la Lyonnaise des Eaux.

L'eau potable est recherchée dans l'Audomarois, à 40 km.

Il y a environ 2 ans, les élus et représentants du SMAERD ont débuté leurs réflexions pour donner un sens à la tarification de l'eau qui était jusqu'à présent classique au travers de plusieurs questions :

- L'eau essentielle à la vie doit-elle être au même prix que l'eau de confort pour les foyers ?
- Pourquoi ne pas encourager des comportements économes en eau et responsabiliser ainsi les usagers au regard des enjeux environnementaux (notamment l'enjeu de préservation de la ressource) ?
- L'eau doit-elle être au même prix quel que soit son usage?

#### Les ambitions du Dunkerquois :

Deux objectifs structurants aboutissant à la mise en place de la 1<sup>ère</sup> tarification éco-solidaire :

- Inciter aux économies d'eau en adoptant un comportement éco-responsable,
- Favoriser le maintien de l'accès à l'eau pour tous (principe législatif).

La tarification éco-solidaire est mise en œuvre sur le territoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Le système est novateur grâce au croisement de deux critères :

- Volet écologique de la tarification :
  - o Le critère de la progressivité du prix de l'eau en fonction de la consommation,
- Volet Solidarité pour l'accès à l'eau :
  - o Le critère de la Couverture Maladie Universelle.

Les changements pour les habitants :

- Nouveaux tarifs progressifs selon l'usage de l'eau avec 3 tranches :
  - o Eau essentielle (hygiène et alimentation)
  - o Eau utile,
  - Eau de confort.
- Les nouveaux tarifs tiennent compte :
  - o Des revenus des ménages (avec le critère de la CMUc),
  - o De la taille des foyers.

Le critère de la CMUc permet un système automatique qui ne nécessite pas de démarche de la part des consommateurs et des usagers du service. La CPAM fournit aux services de l'eau de manière semestrielle la liste des foyers éligibles à la CMUc qui est recoupé avec le fichier d'abonnés. Le bon tarif est donc émis aux foyers concernés.

Pour les professionnels, le système est spécifique.

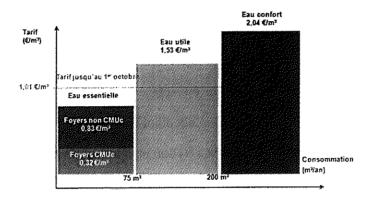


Il explique que jusqu'au 1er octobre 2012, le tarif était standard avec :

- une partie fixe assez faible (20 € sur l'eau par an et 10 € par an sur l'assainissement), soit un tarif qui facilitait déià l'accès à l'eau pour les premiers m3,
- une part variable de 1,01 € par m3 qui comprenait à la fois la part de la Lyonnaise des Eaux et la surtaxe du SMAERD.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, pour les particuliers uniquement, a été mis en place avec le SMAERD un système à la fois progressif et social avec les 3 tranches progressives :

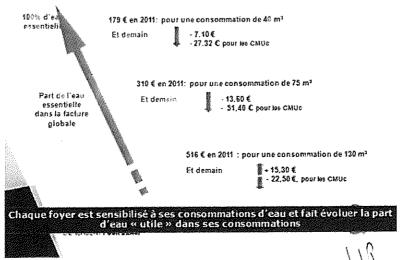
- de 0 à 75 m3 pour l'eau essentielle, avec 2 tarifs différents selon le critère social, une baisse de 20% des tarifs pour les foyers non bénéficiaires de la CMU (soit 90% des usagers domestiques) et une baisse de 70% pour les foyers bénéficiaires de la CMU,
- Entre 75 m3 et 200 m3 à 1,53 €/m3 pour l'eau utile,
- A partir de 200 m3 pour l'eau de confort.



La limite de 75 m3 correspond à la consommation théorique d'un foyer de 5 personnes pour l'eau essentielle et à la moyenne de consommation des foyers sur le Dunkerquois.

La limite au-delà de 200 m3 correspond à une tranche marginale d'eau de confort pour les très gros usagers domestiques du territoire (5 % de consommateurs).

Monsieur CAMUS propose d'examiner quelques factures types et les impacts sur les montants annuels :



Sur la masse totale des 91 000 usagers du Dunkerquois,

Pour les usagers non bénéficiaires de la CMU :

- 65 % vont voir une très faible évolution de leur facture d'eau (entre 5 et + 5 %),
- 37 % vont voir leur facture d'eau baisser de plus de 5%,
- 8% vont voir leur facture augmenter de 5%.

Pour les usagers bénéficiaires de la CMU :

- 6% verront leur facture assez peu évoluer,
- 92% verront leur facture baisser,
- 2% verront leur facture augmenter.

Le dispositif est complété par le traitement des familles nombreuses (au-delà de 5 personnes) et les clients indirects de Lyonnaise des Eaux.

La CNIL n'autorise pas de prendre en compte de manière automatique des critères tels que le quotient familial, qui aurait permis d'intégrer la taille du foyer dans le système de facturation.

C'est pourquoi le critère CMU a été retenu.

Pour prendre en compte la taille des foyers, un système complémentaire est mis en place : le chèque eau.

Le chèque eau représente :

12 € par personne supplémentaire et par an à partir de la 6ème personne dans le foyer,

Pour les usagers clients indirects de Lyonnaise des Eaux (syndic, bailleur...), cela représente 40€ par foyer et par an si l'eau est comprise dans les charges pour les habitants d'immeubles bénéficiaires de la CMUc.

La tarification pour les professionnels (6 500 usagers non domestiques sur le Dunkerquois) comprend un fonds « eau durable » alimenté par 0,01 €/m3 (soit une augmentation de la facture d'eau de 0,3 % par an).

Ce fonds (environ 60 000 € par an) permet de soutenir les investissements privés en faveur de la gestion durable de l'eau (économie d'eau et préservation de la ressource).

Madame LERICQUE présente le volet communication et accompagnement du nouveau système de tarification éco-solidaire.

Elle précise que la mise en place d'un nouveau dispositif de tarification de l'eau s'accompagne d'une sensibilisation des usagers :

- Pour faciliter la compréhension des nouveaux tarifs (information des abonnés),
- Pour agir sur les habitudes de consommation (éco-gestes, outils d'économie d'eau tels que mousseurs d'eau, WC à double chasse d'eau...).

Un observatoire d'analyse éco-solidaire a été créé et sa première réunion s'est tenue en mars 2013.

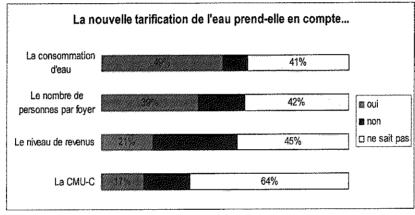
Il est constitué des acteurs de l'eau, des associations du territoire à connotation environnementale et sociale, des bailleurs sociaux, des collectivités partenaires, des CCAS, de l'Agence de l'Eau, de la CAF, de la CPAM et du Conseil Général du Nord.

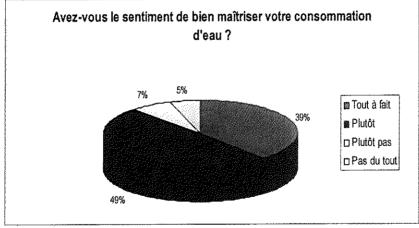
L'objectif de cet observatoire est d'évaluer l'évolution des comportements des usagers sur leur consommation en eau et d'évaluer la nouvelle politique tarifaire en elle-même et d'observer son adéquation à la réalité du territoire.

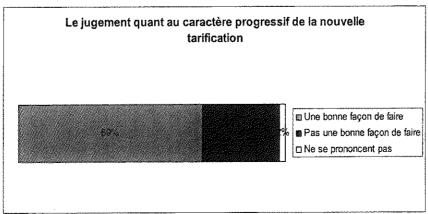


- les préalables à la mise en place de la tarification éco-solidaire avec :
  - Définition des enieux tarifaires.
  - Recherche des critères pertinents.
  - Modélisation du dispositif tarifaire et fixation des seuils en fonction de l'équilibre des recettes du service de l'eau.
  - Validation des objectifs à atteindre par le modèle tarifaire avec vérification du traitement égalitaire, par catégories déterminées, de l'ensemble des usagers du service de l'eau,
  - Introduction dans le fichier "abonnés" des informations relatives aux bénéficiaires de la CMUc (convention de confidentialité, assermentation,...)
- le suivi de la tarification éco-solidaire :
  - Mise à jour semestrielle de la base de données "abonnés",
  - Charges de fonctionnement inhérentes (1 Equivalent Temps Plein),
  - Sondage annuel de suivi et autres outils de suivi mis en place (analyses factures, panels usagers, groupes habitants...)
  - Labellisation au titre de l'expérimentation ouverte par la Loi Brottes.

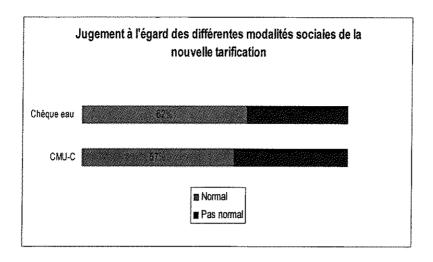
Madame LERICQUE expose les résultats du premier sondage réalisé sur la perception par les abonnés de la tarification éco-solidaire de l'eau (sondage IFOP réalisé en février 2013):











#### Débats :

**Monsieur SCHEPMAN** tient tout d'abord à remercier Clémentine DESRUMAUX pour son investissement et sa présentation en tant que parlementaire du Parlement des Jeunes pour l'Eau.

Il souligne que Clémentine et ses collègues ont représenté le PJE au niveau mondial et européen et représentent la France de façon remarquable.

Tout comme le proposent les jeunes du PJE, Monsieur SCHEPMAN souligne que depuis 1998, il souhaite que l'on puisse avoir un tarif éco-solidaire. Il explique avoir été très choqué des retours politiques (dont ceux de Monsieur le Préfet) suite à son intervention lors du précédent Conseil d'Administration et ne pas l'avoir admis.

Il rappelle être intervenu parce qu'il est un élu dunkerquois, rosendaelien, et que dans ses permanences il a reçu des personnes affolées par cette nouvelle mesure.

Il précise qu'il s'agit d'une bonne mesure mais qu'elle doit être améliorée car elle part d'un compteur par foyer ne tenant pas compte du nombre de personnes.

Beaucoup de familles monoparentales avec 4 enfants (non bénéficiaires de la CMUc) vont payer beaucoup plus sur la partie consommation d'eau face à une personne seule vivant dans une grande maison.

Il précise que la consommation d'eau moyenne en France est de 55 m3 d'eau par an et par personne et non pas 35 m3 d'eau par an et par personne.

Il indique être choqué d'entendre dire qu'à Dunkerque les habitants consomment beaucoup moins d'eau. Un foyer avec 5 personnes ne peut consommer que 70 m3 d'eau par an.

Monsieur SCHEPMAN souhaite donc que les groupes de travail soient constitués et que très vite puisse être utilisée la composition du foyer.

Il ajoute que le chèque eau attribué à partir de la 6<sup>ème</sup> personne au foyer représente peu (12 € sur une consommation annuelle) et qu'il devrait être appliqué avant la 6<sup>ème</sup> personne au foyer.

Monsieur SCHEPMAN souligne l'importance d'avancer sur les réflexions sachant que l'idée du SMAERD et de la Lyonnaise des Eaux est très bonne mais qu'elle doit être améliorée car le résultat sera négatif pour 20% des personnes.

Ainsi, certaines personnes des classes moyennes et classes moyennes basses vont se sentir flouées face aux personnes « assistées ».

En tant qu'élu et Vice-Président du Conseil Général du Nord chargé de la politique de l'eau et membre de l'Agence de l'Eau, Monsieur SCHEPMAN confirme être prêt à travailler avec le groupe de travail.

Monsieur Renaud CAMUS explique qu'un groupe de travail a bien été constitué par le SMAERD et la Lyonnaise des Eaux au travers de l'observatoire éco-solidaire.

Il rappelle que le dispositif est innovant (c'est une première en France), et il existe en effet un certain nombre de questions (bon calage des seuils ?, critère CMUc pertinent ?...).

La mission de l'observatoire est d'observer pendant 18 mois comment se met en place la tarification éco-solidaire, si elle est bien calée notamment sur les familles nombreuses, comment elle est perçue par les usagers, comment évoluent les consommations ? etc...

Monsieur CAMUS explique que se constitue actuellement un panel de 1 500 usagers qui sera suivi dans le temps.

500 usagers se sont déjà portés volontaires pour le panel. Sur ces 500 usagers, les foyers composés de 5 personnes consomment en moyenne 99,5 m3 par foyer et par an.

Concernant le seuil d'équilibre à 108 m3 (point de balance entre l'ancienne et la nouvelle tarification), sur ces foyers de 5 personnes, 55% sont en dessous. Si le panel est élargi (entre 4 et 6 personnes), des chiffres similaires sont retrouvés : 59% de ces usagers se situent en dessous de 108 m3 avec une consommation moyenne de 91 m3 par an.

Ces éléments seront suivis dans le temps et seront modifiés et ajustés en fonction des conclusions de l'observatoire.

Les premiers résultats montrent que le seuil à 75 m3 et 200 m3 sont plutôt bien calés par rapport aux familles nombreuses.

#### Monsieur BEAUCHAMP souligne:

« Le droit à l'eau est de moins en moins une réalité pour beaucoup de nos concitoyens.

Le prix de l'eau ne cesse d'augmenter dans le Bassin Artois – Picardie, avec un prix de l'eau moyen en 2012 de 4,26 euros/m3, soit une progression de 3,19 % par an depuis 1994.

Le nombre de dossiers FSL pour impayés d'eau explose dans le Département du Nord.

Le nombre de coupures d'eau est en hausse, laissant des familles dans le désarroi. Cette pratique est d'ailleurs indigne du XXIème siècle.

Des associations s'élèvent contre de telles pratiques, des élus s'y opposent par la prise d'arrêtés « anti – coupure », vite cassés par la justice.

La précarité grandissante ne peut laisser indifférents les hommes et les femmes de progrès, et des propositions sont formulées.

La force de ces protestations et de ces propositions inquiètent sans doute les multinationales de l'eau, et les oblige à adhérer à des initiatives de tarification dites « éco- solidaires ».

La tarification « éco-solidaire » n'a de sens que si elle est appliquée dans le cadre d'une gestion publique de l'eau, où le profit n'existe pas. Dès lors que la gestion de l'eau est déléguée à une multinationale, nous pouvons avoir de forts doutes sur la légitimité et l'éco-solidarité affichée d'une telle opération qui s'avère plutôt être un écran de fumée !

Et en effet, la Lyonnaise des Eaux, le délégataire, a tout à gagner dans cette opération, à commencer par le renouvellement de son contrat de délégation de service public et le contournement de l'arrêt « Olivet » (DSP de plus de 20 ans caduque en 2015).

En mettant en œuvre une telle opération et en la valorisant, il apporte ainsi des éléments positifs, lui permettant de renouveler son contrat sans trop de difficultés.

D'ailleurs, dans un article du Monde, Monsieur le Directeur de la Lyonnaise affirme, lors de la promotion de l'opération mise en œuvre dans le Dunkerquois, que ce nouveau type de tarification va permettre à 80 % des foyers de voir leur facture baisser, tout en maintenant un équilibre financier durable entre la collectivité et la Lyonnaise.

Autrement dit, les marges du délégataire seront toujours les mêmes, c'est essentiel pour lui.



Ensuite les tarifs appliqués selon les tranches vont permettre en fait aux tranches les plus hautes de financer la tranche la plus basse.

En résumé les moins pauvres vont payer pour les plus pauvres.

Il s'agit donc d'une solidarité forcée entre les abonnés, sans que le délégataire ne soit soumis à contribution.

Au contraire, les profits du délégataire resteront les mêmes puisqu'il a la main sur la manœuvre des curseurs des trois tarifs et peut à loisir les ajuster afin de préserver ses marges.

Aussi, la première tranche est limitée à 75 m3 d'eau par an et par foyer. Combien de foyers ont-ils une consommation aussi basse ? Quelle est leur composition ? Rappelons que la consommation moyenne annuelle par personne est de 55 m3.

Enfin, seuls 8600 foyers, allocataires de la Couverture Maladie Universelle (CMU), sur 84 000 foyers concernés par ce nouveau contrat, sont supposés bénéficier du volet social de l'affaire, et payer 32 centimes les premiers 75 m3.

Il est quasiment certain que ces foyers, des familles souvent composées de 4 personnes ou plus, dépasseront allègrement le volume de 75 m3.

Des régies ont déjà expérimenté le tarif social, avec une vraie gratuité des premiers mètres cubes indispensables à la survie. La régie publique Eau des Lacs de l'Essonne l'a mise en œuvre, et la baisse de 37 % annoncée est réellement de 37 %. (Dans ce cadre, Monsieur BEAUCHAMP invite Clémentine DESRUMAUX à poursuivre l'excellent travail qu'elle a engagé en se tournant vers cette régie pour comparer les dispositifs).

Il aurait fallu s'inspirer de l'expérimentation d'une régie publique au lieu de s'intéresser au cas de la Lyonnaise des Eaux, qui n'apportera jamais tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension de la démarche et des enjeux.

Ainsi, pour mieux analyser le bien-fondé de cette opération avec la Lyonnaise des Eaux, il faudrait commencer par rendre public et transparent son contrat de délégation !

Le droit à l'eau ne peut vivre qu'à partir d'un véritable service public de l'eau, et si le revenu de la population était suffisant et décent, nous ne débattrions pas de ces dispositifs. »

**Monsieur POHER** rappelle qu'en tant qu'élu local, il a créé le premier centre intercommunal d'action sociale au nord de Paris.

Lorsqu'il a créé ce CIAS, il ne rêvait que d'une chose : qu'il soit dissout car devenu inutile. La réalité en est bien loin et le nombre de CIAS s'est développé.

Il souligne que l'on ne peut être que d'accord avec certaines affirmations de Monsieur BEAUCHAMP mais qu'il ne s'agit pas forcément de mettre en accusation les délégataires. Ce n'est pas le sujet étudié ici.

Monsieur FLAJOLET apporte quelques témoignages sachant que la tarification solidaire a fait l'objet de nombreux débats au niveau national, notamment au Comité National de l'Eau qu'il a eu l'honneur de présider.

Il souligne que le choix politique d'une tarification solidaire peut se faire quel que soit l'opérateur.

Il précise que le schéma actuel n'est pas satisfaisant puisque tous les départements n'ont pas de FSL et que tous les distributeurs d'eau ne participent pas au financement du FSL. Il existe donc là une première injustice structurelle sur laquelle il faut réfléchir.

Il ajoute par ailleurs ce sujet sur lequel il aimerait faire réfléchir les jeunes : le caractère indissociable de <u>l'eau et de l'assainissement</u>, la tarification sociale devant porter sur le tout.

En effet, les prix du service de l'eau comprennent 1,49 € pour l'eau et 1,86 € pour l'assainissement. L'assainissement représente 55 % de la facture. « Qu'en est-il de ce couple, demain, dans la question de la tarification sociale ? »

Monsieur FLAJOLET explique par ailleurs avoir participé à essayer d'introduire auprès de la CAF au niveau national l'idée qu'elle était le porteur, le « sésame » permettant de savoir. La CAF a toujours fait deux réponses au niveau national :

- elle ne couvre pas la totalité des personnes, ce qui est vrai,
- cela engendrerait un coût supplémentaire qui représentait à l'époque le tiers de l'argent consacré à la tarification sociale.

Enfin, Monsieur FLAJOLET soulève la problématique de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène corporelle pour les personnes sans domicile. Il s'agit également d'une catégorie qu'il faut prendre en compte car elle est d'emblée en état d'indignité puisqu'elle n'a même pas l'accès à un point d'eau.

Monsieur FLAJOLET porte ainsi aux débats ces réflexions qui avaient été menées au niveau du CNE, avec des sénateurs et députés de tous bords et les CAF, et qui n'ont pas encore abouti à ce jour. Il indique que ces réflexions pourraient permettre à la région dunkerquoise d'améliorer le dispositif qu'elle a mis en place.

Monsieur DIDIO tient à apporter des éléments de réponses à Monsieur BEAUCHAMP.

Il souligne qu'il est assez dommage que Monsieur BEAUCHAMP place le débat sur le plan du mode de gestion et continue à opposer systématiquement les délégataires de services publics contre les régies. Il indique que cette position marque une incompréhension de la situation et masque le vrai débat de fond.

Monsieur DIDIO rappelle que ce sont les autorités délégantes et les collectivités qui décident du tarif. Le choix d'un tarif de l'eau est politique. Le délégataire ne choisit pas le tarif. Le délégataire ou l'opérateur public se met à disposition de l'autorité délégante pour mettre en œuvre sa politique tarifaire.

Il est normal, en tant qu'opérateur privé, de contribuer à la réflexion politique sur un territoire et d'aider les politiques à décider en travaillant sur des voies d'expérimentation.

Monsieur DIDIO souligne que l'expérimentation de Dunkerque est exemplaire.

Il évoque d'autres expérimentations au niveau de la France et encourage notamment à consulter les publications d'Henri SMETS (recueil complet des expérimentations tarifaires en France).

Il conclut en indiquant que la tarification éco-solidaire de Dunkerque est une expérimentation à faire évoluer. Elle correspond à un progrès notoire. Les ajustements s'opéreront dans les mois à venir notamment sur la prise en compte du nombre de personnes dans les foyers.

Les contraintes réglementaires (CNIL) ne permettent pas toujours d'utiliser les paramètres que l'on aimerait prendre en compte.

Monsieur POHER souligne que le sujet de la tarification éco-solidaire est un beau sujet de réflexion.

Il remercie Dunkerque.

Il rappelle qu'en 1999 la collectivité de Dunkerque avait déjà réalisé une action exemplaire et innovante : elle avait accepté de faire un contrat de ressource sur Houlle Moulle.



Madame LERICQUE, pour conclure, apporte quelques éléments complémentaires de réponses.

Elle confirme, comme l'a précisé Monsieur DIDIO, que le choix du mode de gestion et les choix de systèmes tarifaires applicables sont à déconnecter.

A Dunkerque, il existait déjà un équilibre de recettes et avant même de réfléchir sur la tarification, cet équilibre entre la collectivité délégante et le délégataire a été conservé.

En réponse à Monsieur FLAJOLET, Madame LERICQUE explique que les populations marginalisées sont aussi un élément de réflexion pour Dunkerque, la question étant « Comment apporter des réponses d'accès à l'eau ? ». Une des réflexions consiste en des fontaines à eau sur les lieux publics (les contraintes techniques sont à l'étude).

Elle confirme, comme l'a précisé Monsieur DIDIO, que Dunkerque passe par la CAF qui n'a pas la solution dans son entier; il a fallu se tourner vers d'autres régimes (SNCF, milieu agricole, étudiants...) pour compléter le dispositif tarifaire.

Monsieur POHER remercie l'ensemble des participants et clôt le débat sur la tarification éco-solidaire.

#### 5 - INFORMATION DU COMITE DE BASSIN

**Monsieur POHER** souligne que les points d'information suivants, par manque de temps, ne font pas l'objet d'une présentation orale particulière en séance et demande aux membres de se référer à leur dossier de séance :

- 5.1 Bilan de la consultation sur les documents Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.
- 5.2 Portail de Bassin.
- 5.3 Point sur l'évolution de la politique de l'eau en 2013.
- 5.4 Comptes-rendus de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 8 février 2013 et du 24 mai 2013.
- 5.5 Compte-rendu de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 8 février 2013.
- 5.6 Compte-rendu de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 07 juin 2013.

Il remercie les membres du Comité de Bassin et clôt la séance à 12 h 34.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

Olivier THIBAULT